



# À Saint-Gaudens comme ailleurs

## Pas d'enfants ni de familles à la rue !

D. a 3 ans et est scolarisé à l'école maternelle du Pilat. Avec sa mère, ils n'ont pas de logement et dorment à la rue depuis fin juillet. Parents d'élèves, personnels et enseignantes de l'école, citoyen.nes solidaires, nous refusons de supporter l'insupportable. Personne ne doit être obligé de vivre à la rue et encore moins un enfant. Accepter cela, c'est perdre notre humanité.

Par la présente pétition, nous demandons aux institutions et collectivités (mairie de Saint-Gaudens, Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, Conseil départemental, État) de prendre leurs responsabilités et d'assumer leur devoir de mise à l'abri de cette famille en danger.

Code de l'Action Sociale et des Familles (art. L345-2-2) : « Toute personne sans abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence » - et de la protection de l'enfance (loi n° 2007-293 du 5 mars 2007).



QR Code vers la pétition en ligne

**En signant cette pétition, nous souhaitons aider D. et sa mère à faire respecter leurs droits.**

Prénom et NOM	Code postal	Commune	Signature

Pétition soutenue par

